

Procès-verbal de conférence préparatoire¹

Date : 2 août 2023 à 15 h 30

Présidé par : Louise Rivard, juge administratif

Dossier(s) : C-2020-5281-3

Commissaire c. Agent Jérôme Babin, matricule 7383
Agent Alexandre Bélair, matricule 7404
Agent Jérôme Brassard, matricule 7389
Agente Karine Bujold, matricule 6181
Membres du Service de police de la Ville de Montréal

Chef de citation : Avoir utilisé une force plus grande que celle nécessaire à l'égard de monsieur [REDACTED] (Article 6) Agents Babin, Bélair, Brassard et Bujold

Type de conférence : Téléphonique Virtuelle

Date(s) de(s) audience (s) : 25 au 29 septembre et 16 au 20 octobre 2023

Type d'audience : Présentielle Virtuelle

Procureurs

Commissaire: Me Valérie Chapuis

Partie intimée: Me Ariane Bergeron-St-Onge Agent Jérôme Babin

Partie intimée: Me Mario Coderre (représenté par Me Bergeron-St-Onge) Agents Bélair, Brassard

Partie intimée: Me Brigitte Martin Agente Karine Bujold

Expertise (nature)

Commissaire : oui / non

Intimés : oui / non

¹ Article 231 de la *Loi sur la police* et articles 14 et 15 du *Règlement sur la preuve, la procédure et la pratique du Comité de déontologie policière*.

Varia (ou tout autre question pertinente)

Demande de remise de Me Brigitte Martin

Maître Martin demande au Comité la remise de l'audition allant du 25 au 29 septembre 2023, soit représentant les premiers 5 jours sur 10, dans ce dossier.

Maître Félix Rémillard-Larose, procureur de l'agente Karine Bujold, quitte le bureau Roy Bélanger Avocats à brève échéance des dates d'audition, en septembre prochain.

Maître Martin, la nouvelle procureure désignée, a rencontré la policière Bujold et a déjà à l'agenda d'autres auditions prévues les semaines débutant les 18 et 25 septembre 2023. Elle n'acceptera le mandat de représentation que si le Comité accorde la remise de l'audition débutant le 25 septembre. Elle se dit disponible quant à la semaine du 16 au 20 octobre 2023.

Décision :

Le Comité accorde donc la demande de remise en raison des circonstances exceptionnelles découlant du départ soudain de maître Rémillard-Larose.

Maître Martin mentionne qu'elle sera en vacances le 28 août prochain, date prévue pour une conférence de gestion.

Le Comité informe les procureurs que, autant les nouvelles dates de conférences de gestion (en remplacement du 28 août et 18 septembre 2023) que les cinq jours d'audition à ajouter, seront discutés et décidés lors de la prochaine conférence du 16 août 2023.

Quant aux nouvelles dates de conférences à prévoir, le Comité se rendra disponible tous les jours de la semaine entre 8 h et 18 h.

Maître Valérie Chapuis informe le Comité que, suite à la conférence de gestion du 14 juin, elle a transmis aux procureurs des intimés la décision du coroner, tel que demandé.

Il ressort des échanges entre procureurs lors de cette conférence, qu'aucune autre discussion à ce jour, entre les parties n'a été tentée.

Devant cette situation, le Comité s'attend, tel que requis le 14 juin dernier et avec l'accord des procureurs, qu'ils communiqueront entre eux, et qu'ils étudieront les admissions possibles, avant le 16 août prochain. De plus il a été entendu qu'ils s'entretiendraient quant aux expertises requises par les intimés. Ces expertises si elles devaient être produites, devront être transmises aux procureurs de la Commissaire dans les plus brefs délais. Quant à cette dernière, le Comité s'attend à ce qu'elle informe les procureurs des intimés et le Comité si elle désire également requérir à une ou des expertises.

Cette conférence de gestion a été tenue exceptionnellement en l'absence de maître Fannie Roy qui est en vacances. Maître Valérie Chapuis a représenté la Commissaire. Maître Mario Coderre également en vacances a été représenté par maître Ariane Bergeron-St-Onge.

Teresa Pajak

Louise Rivard, juge administratif par Teresa Pajak, agente de secrétariat